

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 04 07 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ
M. ROUAULT
M^{me} LEFEBVRE-BERTIN
M. BOUFFORT
M. GARNIER
M. AUBERT
M. TRUBERT
M^{me} KHAN
M. BABOU
M^{me} LOCHOU-REGNARD
M. PHILOUX
M. CHAIZE
M^{me} HERCEG-GALESNE
M^{me} DANIELOU
M^{me} PAIMPARAY-KANY
M. CORVOL
M^{me} LEVENÉ
M. PAUGAM
M. LEMARCHAND
M^{me} BATAILLE
M. LUCET
M^{me} SIMONESSA
M. CAILLARD
M. PERRUDIN
Mme QUEMENER
Mme MAUGAIS

Date de convocation : 27/06/2023

Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents à l'ouverture de la séance : 25

Quorum réuni

Étaient excusés :

M^{me} LE GALL, qui a donné pouvoir à M^{me} LOCHOU-REGNARD.
M^{me} CABANIS, qui a donné pouvoir à M. CHAIZE.
M^{me} MASSART, qui a donné pouvoir à M. PHILOUX.
M^{me} BOISNARD, qui a donné pouvoir à M. AUBERT.
M. MOKHTARI, qui a donné pouvoir à M. BOUFFORT.
M^{me} BRICE, qui a donné pouvoir à M. ROUAULT.
Mme QUEMENER, qui a donné pouvoir à M. CAILLARD jusqu'à 20h40.
M. GAISLIN, qui a donné pouvoir à M^{me} SIMONESSA.

Secrétaire de séance :

M. Ludovic CORVOL



22/11 - Ressources Humaines – Tableau des effectifs – Mise à jour

Le rapporteur,

- expose que la collectivité, suite au départ en retraite au 1^{er} juin d'un agent de restauration scolaire en poste sur le grade d'adjoint technique, à temps non complet (33,5/35^{ème}), il y a lieu de supprimer ce poste. Le remplacement de l'agent à compter du 1^{er} septembre se fera sur le grade d'adjoint technique à temps complet par un recrutement interne.
- explique que dans la perspective du recrutement d'un responsable du Pôle Cadre de vie, avec le départ en retraite de l'agent en poste, il y a lieu de créer un poste au grade technicien principal de 2^{ème} classe. En effet, après vérification du tableau des effectifs au 1er avril 2023, il s'avère qu'il n'existe pas de poste vacant sur ce grade permettant de nommer un agent. Cette création permettra le recrutement d'un remplacement avant le départ effectif du responsable actuel (solde de congés).
- propose à compter du 5 juillet 2023 :
 - de supprimer 1 poste de restauration scolaire sur le grade d'adjoint technique à temps non complet, 33,5/35^{ème} ;
 - de créer 1 poste de responsable du Pôle Cadre de vie sur le grade de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet 35/35^{ème}.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des effectifs actualisé ;

Vu le budget 2023 voté ;

Considérant l'examen du rapport par le Comité Social Territorial du 20 juin 2023.

Considérant l'examen du rapport par la commission « Administration générale » du 22 juin 2023.

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE :

La mise à jour du tableau des effectifs sur emplois permanents en cohérence avec les grades à prévoir au préalable sur les postes proposés dans les services à compter du 1^{er} août 2023.

APPROUVE :

La suppression d'un poste de restauration scolaire sur le grade d'adjoint technique à temps non complet, 33,5/35^{ème} ;

La création d'un poste de responsable du Pôle Cadre de vie sur le grade de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet 35/35^{ème}.

PRECISE :

Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

AUTORISE :

Le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : Unanimité.

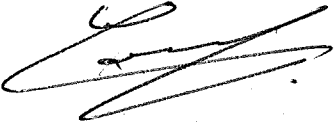
Quorum réuni 26 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

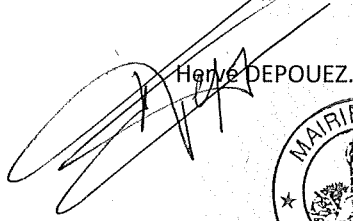
pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Ludovic CORVOL.



Le Maire,



Hervé DEPOUEZ.

